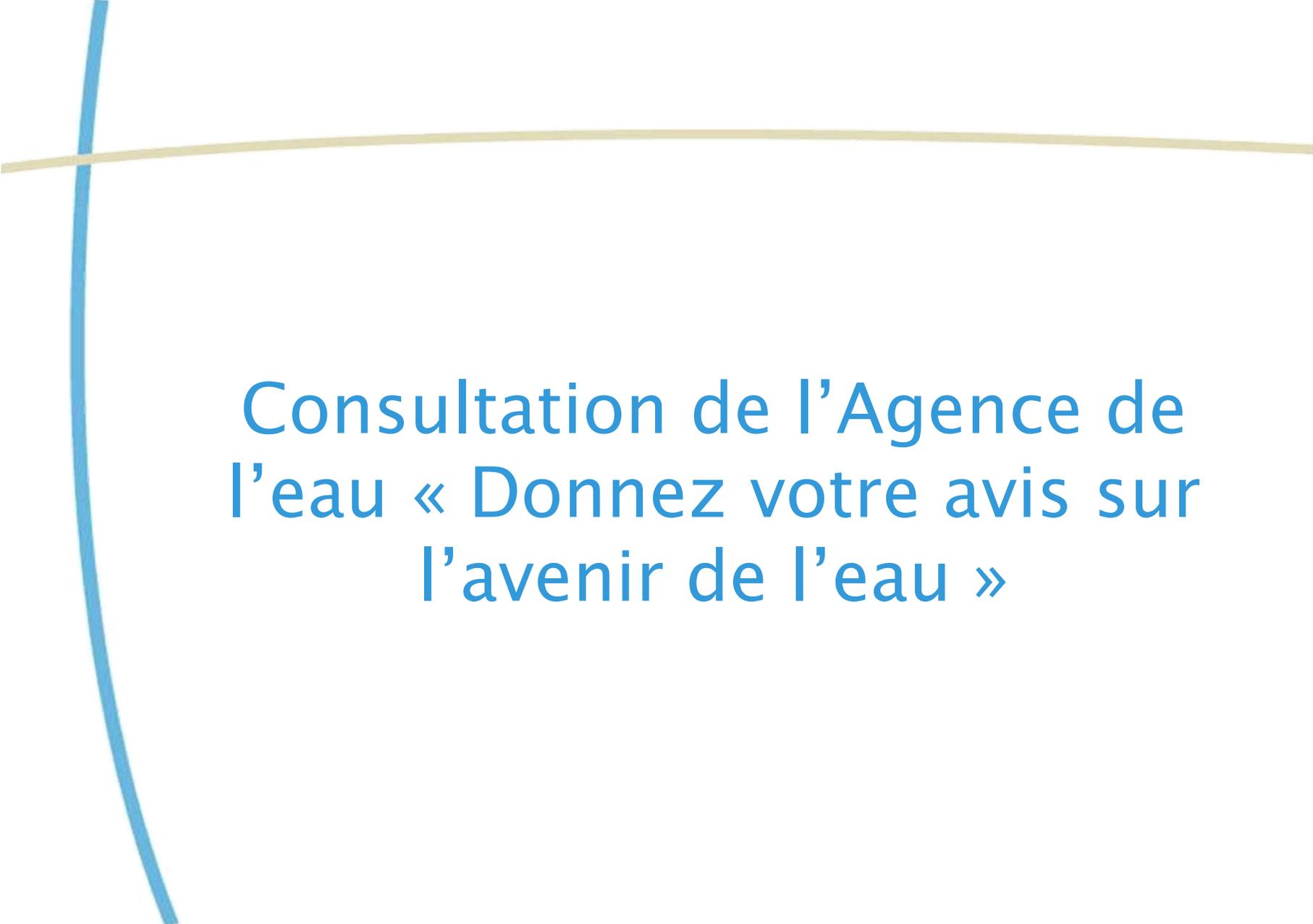


Bureau
de la Commission locale de l'eau
12 février 2019



Ordre du jour

- Validation du compte rendu de la réunion du 11 décembre 2018
- Stratégie et rédaction du SAGE : méthodologie de travail et planning - SCE
- Présentation du projet de recherche « Oxymore : influence dans le maintien des hypoxies des processus de stockage/déstockage de phosphore dans l'estuaire de la Loire » - Université d'Angers
- Retours sur l'actualisation de l'état des lieux du SDAGE Loire-Bretagne
- Consultation de l'Agence de l'eau « Donnez votre avis sur l'avenir de l'eau »
- Questions diverses



Consultation de l'Agence de l'eau « Donnez votre avis sur l'avenir de l'eau »



Questions importantes

**Les enjeux pour l'élaboration du
Sdage et de son programme de
mesures 2022-2027**



Le cadre de la mise à jour du document



La mise à jour du Sdage et de son programme de mesures

La mise à jour comprend trois grandes étapes :

l'identification des **questions importantes** auxquelles le Sdage devra répondre pour progresser dans la reconquête d'un bon état des eaux et des milieux aquatiques ;

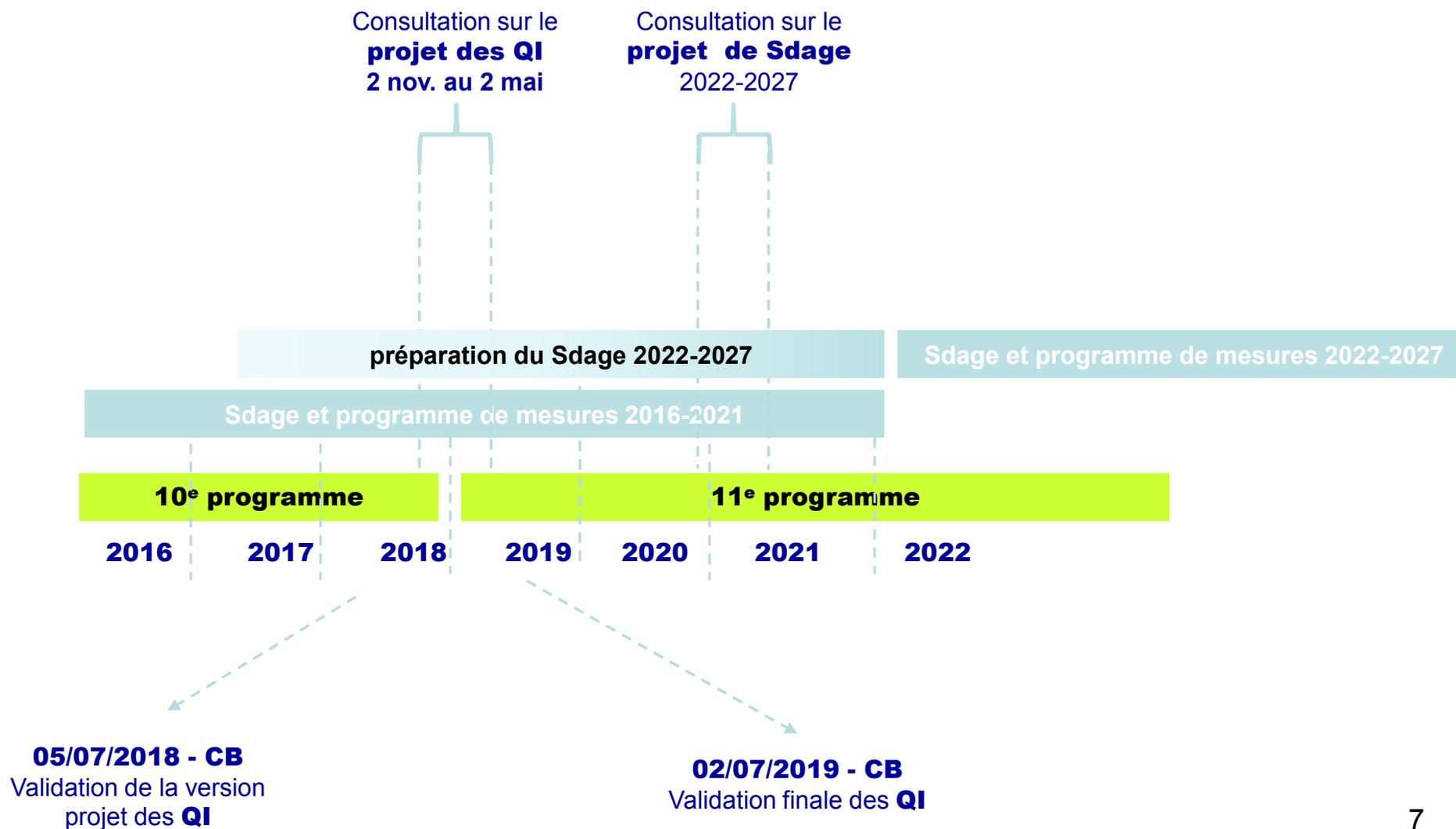
la mise à jour de **l'état des lieux** ;

l'élaboration du projet de **Sdage** et de son **programme de mesures**.





Calendrier de la mise à jour du Sdage et de son programme de mesures





Cycle 2022-2027 : les orientations validées

- Le mandat validé par la commission planification (fin 2017) : 
tenir compte des acquis du travail mené pour le Sdage 2016-2021 (conserver la structure, **le nombre et le libellé des QI identifiées en 2013**) ;
effectuer une mise à jour en tenant compte de l'évolution du contexte.



- Évolution du contexte :
 - le changement climatique : intégré à chacune des questions importantes ;
 - la réforme territoriale : prise en compte ;
 - les enjeux économiques : valorisation de l'étude menée en 2017 ;
 - l'élaboration du 11^e programme d'intervention : cohérence.





Les supports de la consultation

- Commissions territoriales
- Rencontres de l'eau
 - 27/11/2018 à Vierzon
 - 12/12/2018 au Mans
- Outils à dispositions pour la consultation
- Sites internet :
 - « *Sdage et Sage en Loire-Bretagne* » (projet de *Sdage 2022-2027, préparer la mise à jour*)
 - « *Prenons soin de l'eau* » (le bon état des eaux, votre avis sur l'eau)



Questionnaire support de la consultation

Les pistes d'actions ci-dessous, envisagées pour répondre à ces enjeux vous semble-t-elle :

	<i>Parfaitement adaptées</i>	<i>Plutôt adaptées</i>	<i>Pas très adaptées</i>	<i>Pas du tout adaptées</i>
QUALITÉ - Pour garantir des eaux de qualité pour la bonne santé des hommes et des milieux aquatiques (Pages 20 à 31)				
Réduire l'usage et les transferts des pesticides et des fertilisants en encourageant les changements de pratiques de tous : agriculteurs, collectivités, gestionnaires d'infrastructures de transport, particuliers...				
Aménager le territoire avec des haies, des zones « tampons » pour piéger les polluants et limiter leur ruissellement dans l'eau.				
Garantir le niveau de collecte et de traitement des eaux usées dans la durée.				
Mieux gérer les eaux pluviales qui se chargent de pollution en ruisselant sur les sols.				
Améliorer la recherche de micropolluants dans l'eau, renforcer la connaissance et innover pour les réduire à la source.				
Pour la santé humaine, prévenir les pollutions bactériologiques dans les zones de baignade, de captage d'eau potable et de production de coquillages.				
QUANTITÉ - Pour partager l'eau disponible et adapter nos activités aux inondations et aux sécheresses (Pages 32 à 40)				
Anticiper les effets du changement climatique sur l'eau et les rivières.				
Poursuivre les économies d'eau dans tous les usages : revenir à un équilibre là où les prélèvements sont intenses et créent un manque d'eau.				
Assurer en priorité l'alimentation en eau potable, aujourd'hui et pour le futur.				



Les pistes d'action citées dans le document (simplifiées)

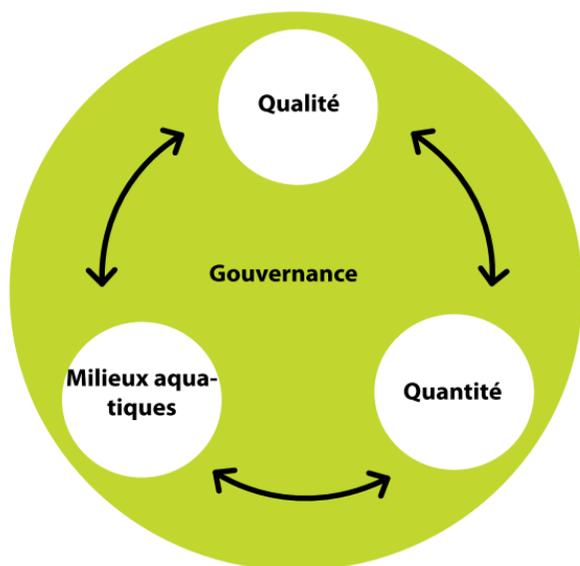




Le contenu du document

Les quatre questions

- les quatre questions importantes :



La gouvernance

Comment s'organiser ensemble pour gérer ainsi l'eau et les milieux aquatiques dans les territoires, en cohérence avec les autres politiques publiques? Comment mobiliser nos moyens de façon cohérente, équitable et efficiente ?



La qualité de l'eau

Que faire pour garantir des eaux de qualité pour la santé des hommes, la vie des milieux aquatiques et les différents usages, aujourd'hui, demain et pour les générations futures ?



La quantité

Comment partager la ressource disponible et réguler ses usages ?
Comment adapter les activités humaines et les territoires aux inondations et aux sécheresses ?



Les milieux aquatiques

Comment préserver et restaurer des milieux aquatiques vivants et diversifiés, des sources à la mer ?

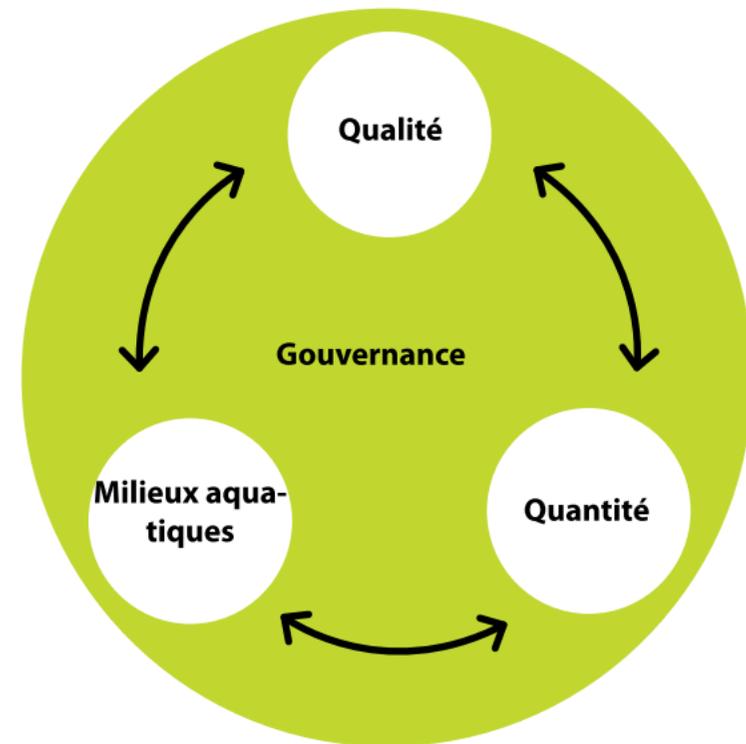
Pas de hiérarchie mais une nécessaire articulation !

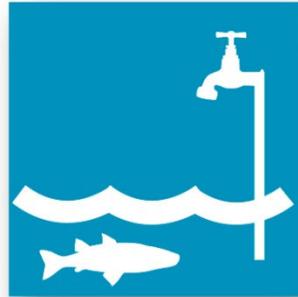


Les quatre questions importantes

- chaque grande question est présentée de la façon suivante :

- ❑ **Que recouvre cette question ?**
- ❑ ***Ce que dit le Sdage en vigueur ?***
- ❑ **Les nouveaux éléments de contexte ?**
- ❑ ***Quelles pistes d'action à notre portée ?***





Qualité des eaux

Que faire pour garantir des eaux de qualité pour la santé des hommes, la vie des milieux aquatiques et les différents usages, aujourd'hui, demain et pour les générations futures ?



Qualité des eaux

❑ *Que recouvre cette question ?*



- Impact des pollutions diffuses et ponctuelles, quelque soit leur origine
- Constat de progrès et de...
- ...la nécessité de poursuivre les efforts concernant les pollutions diffuses (azote, phosphore, pesticides) et les substances dangereuses (ou micropolluants)
- De la qualité des eaux dépend la **vie des milieux aquatiques** et la satisfaction des usages, **dont l'alimentation en eau potable des populations**
- Des milieux aquatiques vivants et diversifiés et une eau en quantité suffisante contribuent à préserver la qualité de l'eau



Qualité des eaux

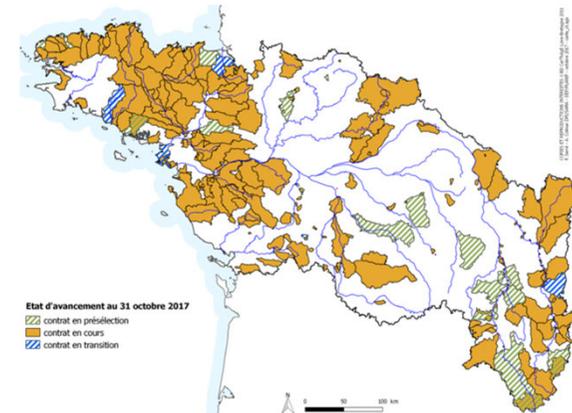


❑ ***Ce que dit le Sdage en vigueur ?***

- Réduire les pollutions à la source et réduire les risques de transfert
- Protection de certaines nappes souterraines réservées à l'alimentation en eau potable et de 210 captages d'eau potable jugés prioritaires
- Protection des eaux littorales avec notamment un plan de lutte contre les algues vertes et des dispositions pour la reconquête sanitaire des eaux

❑ ***Mise en œuvre 2010 - 2021***

Une mobilisation du monde agricole (52 millions d'euros de MAE entre 2007 et 2013 et des équipements), des collectivités, des particuliers et industriels (campagnes de suivi, des études technico-économiques, des opérations zéro pesticide).





Qualité des eaux

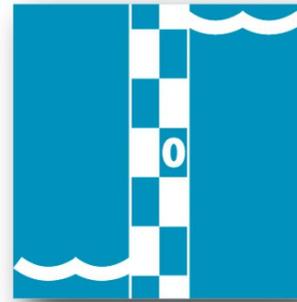
❑ *Les nouveaux éléments de contexte ?*

- un public de plus en plus sensible et informé sur le sujet des substances dangereuses et micropolluants ;
- des plans d'action nationaux qui confortent le Sdage (ex. le plan national d'action 2016-2021 contre la pollution des milieux aquatiques par les micropolluants) et le **plan d'adaptation au changement climatique** ;

❑ *Quelles pistes d'action à notre portée ?*

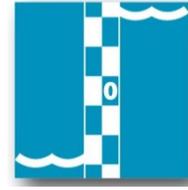


- Agir pour la réduction de l'usage et des transferts d'intrants (engagement collectif) et gérer l'espace et les milieux (bassin versant : couverture des sols et zones tampons) ;
- Pour les collectivités agir sur les réseaux : améliorer le transfert des eaux usées et l'autosurveillance, désimperméabiliser ;
- Micropolluants et organismes pathogènes : améliorer la connaissance et réduire les émissions.



Quantité

Comment partager la ressource disponible et réguler ses usages ? Comment adapter les activités humaines et les territoires aux inondations et aux sécheresses ?

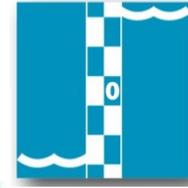


Quantité

❑ *Que recouvre cette question ?*



- La ressource en eau est limitée ;
- La ressource en eau est naturellement variable : saisons, années, territoires...
- Changement climatique : diminution de la ressource disponible et situations extrêmes exacerbées (inondations, sécheresse)
- **la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau :**
satisfaire aux exigences de santé, d'alimentation en eau potable, de vie aquatique, des activités économiques et de protection contre les inondations.



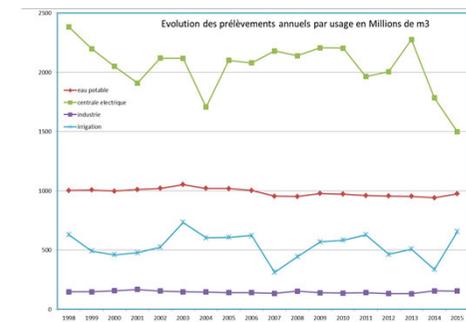
Quantité

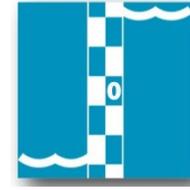
☐ **Ce que dit le Sdage en vigueur ?**

- le Sdage invite à prendre en compte **la variabilité de la ressource et du débit des cours d'eau** dans le développement de nos activités.
- Inondations en lien avec le Pgr : meilleure conscience du risque et préservation des zones d'expansion des crues et des submersions marines
- Prélèvements :
 - priorité : satisfaire l'alimentation en eau potable et les besoins des milieux aquatiques
 - gestion structurelle (volumes prélevables) et gestion de crise (limitation, suspension temporaire des usages)
 - prévention, résorption des déficits : cadre (débits objectifs, création de retenues...)
 - adaptable par les Sage (études hydrologie, milieux, usages, climat)

☐ **Mise en œuvre 2010 - 2021**

Une baisse sensible des prélèvements pour l'irrigation dans les zones de fortes pressions de prélèvement, mise en place d'organismes uniques de gestion collective, des études pour définir les volumes prélevables...





Quantité

❑ **Les nouveaux éléments de contexte**

- la connaissance sur le **changement climatique** ;
- le **contexte réglementaire évolue en matière d'inondation** (directive inondation et articulation Sdage / Pgr) ;
- la pratique d'un prix de l'eau suffisant, ...

❑ **Quelles pistes d'action à notre portée ?**

- Poursuivre les efforts engagés (retour à l'équilibre dans les secteurs en déficit, économies d'eau, préserver l'alimentation en eau potable pour le futur...)
- Mobilisation de la ressource hivernale (substitution et développement encadré...)
- Anticiper le changement climatique : connaissance, économie d'eau, adapter nos activités (agriculture, urbanisme...)
- Inondations : gérer le ruissellement en milieu urbain et agricole, préservation des champs d'expansion des crues par acquisition ?





Milieux aquatiques

Comment préserver et restaurer des milieux aquatiques vivants et diversifiés, des sources à la mer ?



Milieux aquatiques

❑ *Que recouvre cette question ?*



- Des milieux aquatiques vivants et diversifiés :
 - Des milieux qui abritent une faune et une flore riches et variées ;
 - Des cours d'eau qui « bougent » : débordements, mobilité du lit...
 - Des milieux qui « communiquent » : nappe / rivières, nappe / zone humide, terre / mer...
- Aujourd'hui, des milieux au fonctionnement altéré par les usages passés et actuels...
- Pertes de biodiversité et des services rendus par les milieux aquatiques, perturbation des usages...
- Préserver et restaurer les milieux aquatiques = sauvegarder un patrimoine naturel commun



Milieux aquatiques



❑ ***Ce que dit le Sdage en vigueur ?***

- Préserver la biodiversité ;
- Pour les cours d'eau : retour à un tracé et des écoulements moins artificialisés ;
- Eviter la destruction des zones humides, préserver les têtes de bassins versants ;
- Concilier l'urbanisation, les activités économiques et la protection des milieux marins ;
- Contribution de ces actions à l'adaptation au changement climatique.

❑ ***Mise en œuvre 2010 - 2021***

depuis 2010 : entretien et restauration de plus de 28 000 km de cours d'eau, restauration de la continuité écologique au niveau de plus de 1 300 obstacles artificiels à l'écoulement (barrages ou seuils) ou encore gestion de plus de 34 000 hectares de zones humides.



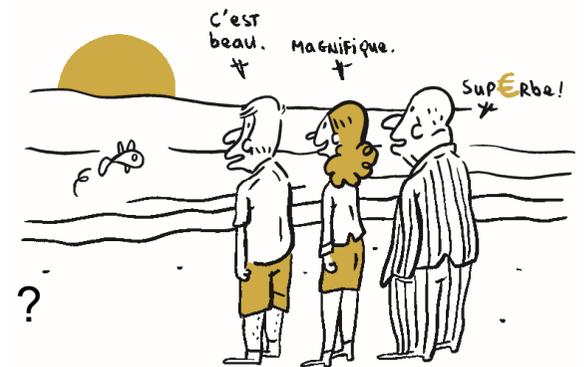
Milieux aquatiques

❑ *Les nouveaux éléments de contexte ?*

- des dispositifs à articuler et à mettre en œuvre, exemple :
la loi pour la reconquête de la **biodiversité** de juillet 2016 ;
changement climatique : des territoires vulnérables pour la biodiversité zones humides et des d'eau (baisse des débits, augmentation de la température de l'eau...)
- réorganisation des maîtrises d'ouvrage ;

❑ *Quelles pistes d'action à notre portée ?*

- conserver les acquis des Sdage 2010-2015 et 2016-2021 ;
- conforter la protection des milieux les plus sensibles : têtes de bassin versant, espaces de mobilité, littoral...
- zones humides : réactiver les outils réglementaires (ZHIEP, ZSGE) ? Ou privilégier d'autres pistes d'action ?
Mieux communiquer sur les services rendus par les zones humides ?





Gouvernance

Comment s'organiser ensemble pour gérer ainsi l'eau et les milieux aquatiques dans les territoires, en cohérence avec les autres politiques publiques ? Comment mobiliser nos moyens de façon cohérente, équitable et efficiente ?



Gouvernance

❑ **Que recouvre cette question ?**



- l'eau est un bien commun : sa gestion aux différentes échelles, pour prévenir ou résorber les conflits d'usage, est une ardente obligation ;
- Des défis et des évolutions majeurs nous attendent :
 - Rôle et capacité financière des collectivités territoriales ;
 - Compétences et organisation des intercommunalités ;
 - Rôle des Eptb et Epage ;
 - Recentrage de l'Etat sur ces missions régaliennes ;
 - Rôle, avis des acteurs et du public



Gouvernance

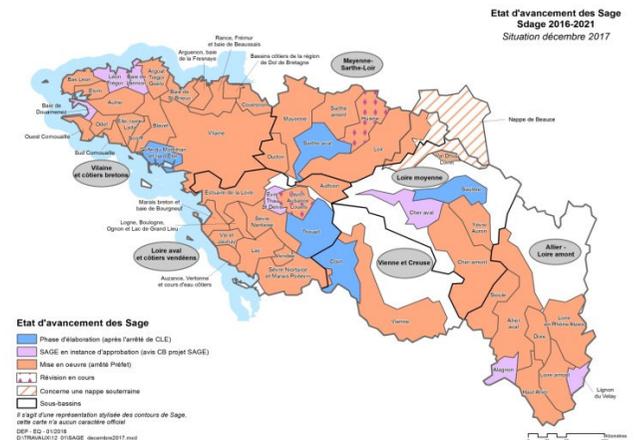


❑ **Ce que dit le Sdage en vigueur ?**

- 12 Sage nécessaires ;
- Rôle renforcé des commissions locales de l'eau associées à l'élaboration des contrats territoriaux, concernées par 48 dispositions, pouvant préciser et adapter le Sdage ;
- Renforcement de la cohérence des politiques publiques, des actions réglementaires et financières ;
- Pertinence de ces éléments renforcé par le changement climatique

❑ **Mise en œuvre 2010 - 2021**

la dynamique des Sage se confirme : le territoire est aujourd'hui très largement couvert par les Sage en élaboration et mis en œuvre, sans oublier ceux qui sont en cours de révision pour être rendus compatibles avec le Sdage (55 démarches couvrent 82 % du territoire).





Gouvernance

❑ **Les nouveaux éléments de contexte ?**

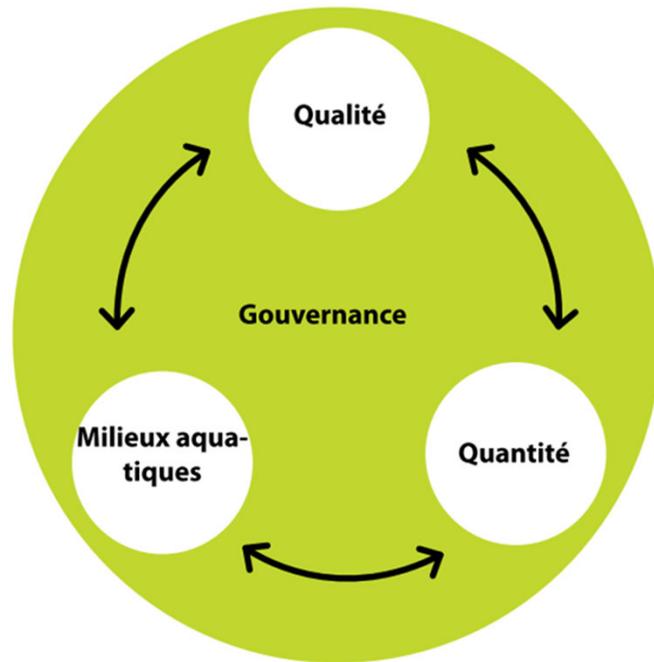
- Mer : stratégie nationale et documents stratégiques de façade
- d'importantes réformes de l'organisation territoriale et des compétences : la fusion des régions, le seuil pour les intercommunalités, la répartition des compétences, la MAPTAM,...
- le renforcement des connaissances et l'évolution des moyens de communication;
- une attente toujours plus forte vis-à-vis du principe pollueur-payeur et une sensibilité accrue du public à l'efficacité des actions.

❑ **Quelles pistes d'action à notre portée ?**

- Comment mieux articuler la planification et l'action ? Quels Sage nécessaires?
- Comment faire émerger des maîtrises d'ouvrages ? Comment orienter l'action vers la restauration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques ?
- Améliorer la cohérence entre les politiques sectorielles et l'aménagement du territoire ;
- le partage des connaissances et l'implication plus large des habitants ;
- la hiérarchisation de nos priorités d'action afin d'optimiser les moyens humains et financiers !



Ce qui est attendu des acteurs locaux ..



« Est-ce bien à ces quatre questions que devra répondre la stratégie pour l'eau de notre bassin ? »

et notamment :

- êtes-vous d'accord avec les **pistes d'action** qui seront explorées pour répondre à ces questions ?
- certaines pistes vous paraissent-elles plus importantes que d'autres ?
- y a-t-il **d'autres pistes à explorer** pour répondre à ces questions et qui ne sont pas citées dans ce document ?

Questions importantes

Calendrier et programme de travail

Les enjeux pour l'élaboration du
Plan de gestion des risques
d'inondations (PGRI)
du bassin Loire-Bretagne 2022-2027

La mise à jour du PGRI

La mise à jour comprend :

- l'identification des **questions importantes** auxquelles le PGRI devra répondre dans les 10 prochaines années, pour progresser dans la gestion du risque d'inondation ;

Et intègre :

- L'évaluation préliminaire des risques d'inondation disponible à ce jour ;
- La liste actualisée des Territoires à risques important d'inondation et les cartographies des risques sur les TRI ;

Et prend en compte notamment :

- Le plan d'adaptation au changement climatique du bassin adopté par le comité de bassin en avril 2018.



Évaluation préliminaire des risques d'inondation
du bassin Loire-Bretagne

Adopté le 26 juin 2018



Liste des Territoires à Risque Important d'Inondation

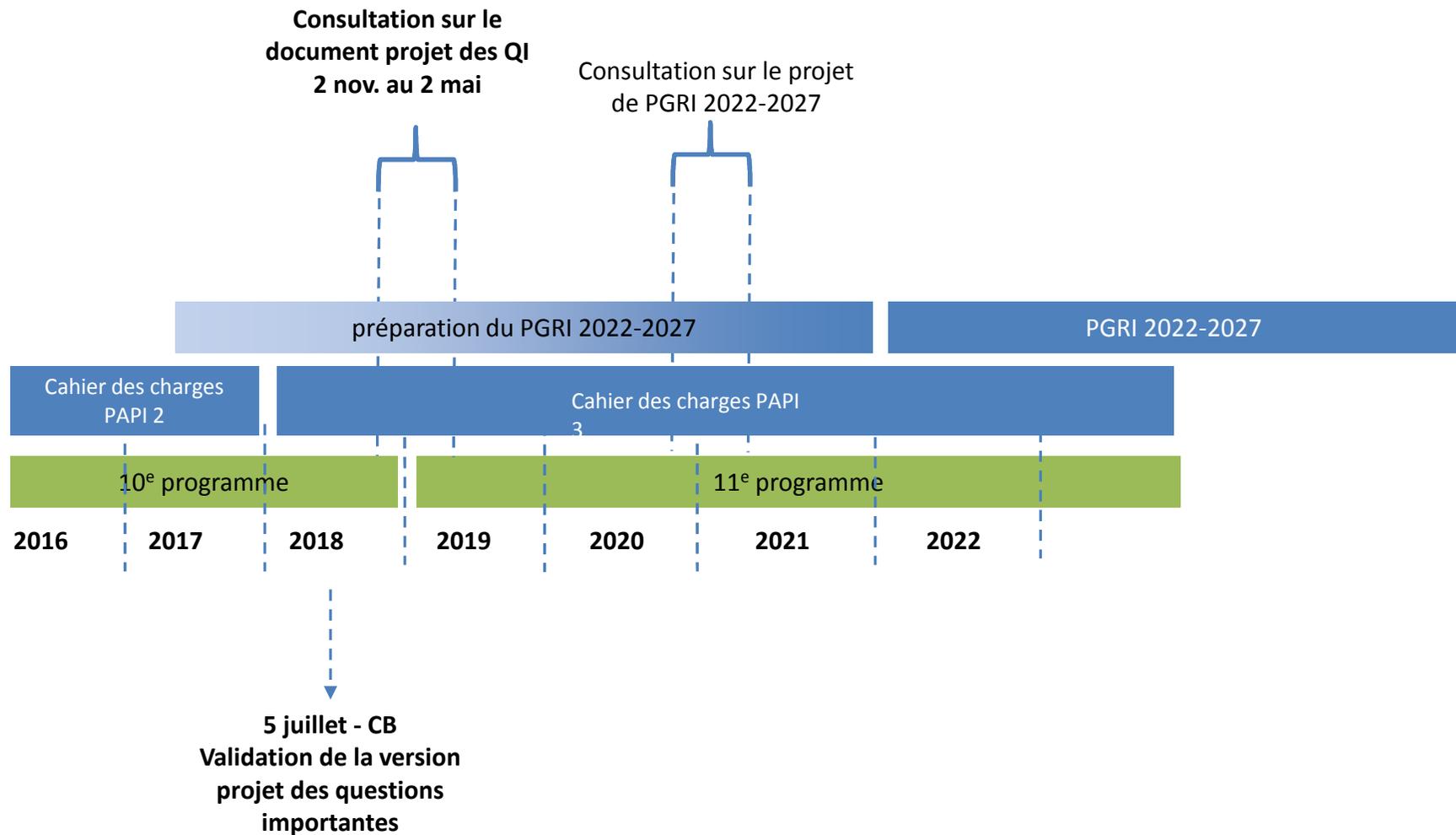


Plan d'adaptation au changement climatique

pour le bassin Loire-Bretagne



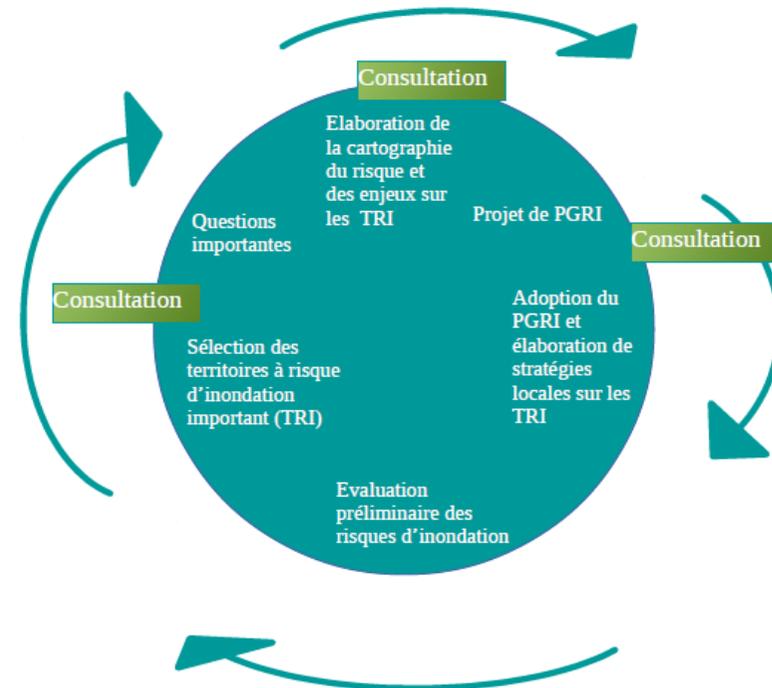
Calendrier de la mise à jour du PGRI



La consultation du public et des assemblées

Les questions importantes sont soumises à l'avis du public et des assemblées

- Une étape importante qui s'inscrit dans
- la mise en œuvre de la directive inondation ;
- qui constitue un enjeu de communication et prépare la mise à jour du PGRI.





L'objet de la consultation

- La question posée aux assemblées et au public est la suivante :
« Est-ce bien à ces questions que devra répondre la stratégie pour l'eau de notre bassin ? »

et notamment :

- êtes-vous d'accord avec les **pistes d'action** qui seront explorées pour répondre à ces questions ?
- certaines pistes vous paraissent-elles plus importantes que d'autres ?
- y a-t-il **d'autres pistes à explorer** pour répondre à ces questions et qui ne sont pas citées dans ce document ?



Les questions à débattre

- Comment accroître la sécurité des populations exposées au risque d'inondation, réduire le coût des dommages **et** raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés **dans un contexte de changement climatique** ?
- Comment s'organiser localement pour mieux gérer les risques d'inondation ?
- Comment mieux maîtriser l'urbanisation dans les documents et servitudes d'urbanisme ?
- Comment améliorer la connaissance (notamment locale) des phénomènes et de la vulnérabilité aux risques d'inondation ?

Inondations

❑ *Que recouvrent ces questions ?*

Augmenter la sécurité des populations exposées



La priorité : **limiter le plus possible le risque de pertes de vies humaines** => nécessité de développer la prévision, l'alerte, la mise en sécurité et la formation aux comportements qui sauvent.

La **prévention** la plus **efficace** : **éviter l'urbanisation en zone inondable**

Stabiliser à court terme, et réduire à moyen terme, le coût des dommages liés à l'inondation

Une **maîtrise du coût des dommages** reposant sur leur **évaluation** pour chaque niveau d'événement. Conditionner les opérations de protection des biens existants par la pertinence économique de l'investissement public démontrée par des analyses coûts-bénéfices ou des analyses multi-critères.

Un **niveau d'ambition** peut être **traduit en fonction de la gravité des événements** :

- réduire les coûts pour les événements de forte probabilité
- stabiliser les coûts pour les événements de probabilité moyenne (période de retour proche des 100 ans)

Inondations

❑ *Que recouvrent ces questions ?*



Raccourcir fortement le délai de retour à la normale

- amélioration de l'**appréciation** des **niveaux de vulnérabilité des enjeux**, notamment des **réseaux**, en fonction des caractéristiques de l'aléa et de la géographie du territoire et peut évoluer du fait du changement climatique.

Des outils de préparation à vivre les crises et à gérer l'après crise s'appuient sur cette connaissance :

- plan communal ou intercommunal de sauvegarde opérationnel,
- cartographie de zones inondées potentielles
- plan de continuité d'activité
- plan familial de mise en sûreté
- plan particulier de mise en sûreté du patrimoine culturel



Inondations

❑ ***Ce que dit le PGRI en vigueur ?***

6 objectifs, déclinés en 46 dispositions

- Objectif n° 1 - Préserver les capacités d'écoulement des crues ainsi que des zones d'expansion des crues et des submersions marines (7 dispositions)
- Objectif n° 2 – Planifier l'organisation et l'aménagement des territoires en tenant compte du risque (13 dispositions)
- Objectif n°3 – Réduire les dommages aux personnes et aux biens implantés en zone inondable (8 dispositions)
- Objectif n°4 – Intégrer les ouvrages de protection contre les inondations dans une approche globale (5 dispositions)
- Objectif n° 5 – Améliorer la connaissance et la conscience du risque d'inondation (6 dispositions)
- Objectif n°6 – Se préparer à la crise et favoriser le retour à une situation normale (7 dispositions)



Inondations

□ *Les nouveaux éléments de contexte ?*

- Des **événements marquants** observés depuis le précédent cycle, décrits dans l'addendum à l'évaluation préliminaire des risques d'inondation (document mis à disposition dans la présente consultation)
 - focus : les crues de 2016 sur les affluents de la Loire moyenne
- La **mise en place des Stratégies locales de gestion des risques d'inondation (SLGRI)**
- 24 stratégies locales, sur les territoires à risques importants d'inondation, élaborées par les parties prenantes locales, au 1^{er} rang desquelles les collectivités et l'État.
 - Feuille de route pour améliorer la gestion des risques d'inondation pour près de la moitié de la population exposée aux risques d'inondation dans le bassin
- **Le nouvel appel à projets PAPI 3**
- **Une évolution des compétences des collectivités locales :**
 - réforme des collectivités locales : Loi NOTRe, GEMAPI, La Socle
 - des démarches environnementales et territoriales renforcées : SRADDET
- **Le plan de bassin d'adaptation au changement climatique**



Inondations

❑ *Quelles pistes d'action à notre portée ?*

- **S'organiser localement** pour mieux gérer les risques d'inondation (mise en place de stratégies locales, répartition des rôles, gestion des digues...)
- **Mieux maîtriser l'urbanisation** dans les documents d'urbanisme et dans les plans de prévention des risques (PPR), en tenant compte du changement climatique
 - Approfondir et anticiper la prise en compte du changement climatique dans la gestion de l'eau
 - Sauvegarder ou retrouver le caractère naturel et la qualité écologique des champs d'expansion des crues et les secteurs d'expansion des submersions marines
 - Gérer les ruissellements à travers l'aménagement du territoire pour ne pas aggraver les inondations
- **Améliorer la connaissance des phénomènes** (impact du changement climatique, érosion du trait de côte, ruissellement, remontée de nappes) et de la vulnérabilité aux risques d'inondation



Inondations

❑ *Rappel sur la liste des TRI*

- 1 nouveau Territoire à risque important d'inondation : Roanne
- 2 TRI dont les périmètres ont été modifiés :
 - Extension du TRI de Châtelleraut, dénommé TRI de Châtelleraut-Poitiers (11 communes du secteur de Poitiers sur le Clain)
 - Extension du TRI de La Rochelle-Ile de Ré : ajout des communes de Châtelailon-Plage et Yves (meilleure cohérence avec l'organisation des collectivités et avec les bassins de risques des plans de prévention des risques littoraux)

Arrêté du 22 octobre 2018



Inondations

❑ **Rappel sur l'actualisation de l'évaluation préliminaire des risques d'inondations – Addendum 2ème cycle**

- Ajout d'événements historiques
 - au niveau du bassin : la submersion marine de 1924 et la submersion marine de février 2010 (Xynthia)
 - du sous bassin de la Loire-Moyenne : inondations à Bourges de 1910, crues généralisées de mai-juin 2016
 - Du sous bassin de la Basse-Loire : Tempête Xynthia
 - Du sous bassin des côtiers bretons : submersion marine des 13 et 14 mars 1937
 - Du sous-bassin des côtiers vendéens et marais Poitevin : janvier 1924, Xynthia
 - et d'autres éléments d'information : carte d'aléa remontée de nappe.
- Actualisation du chapitre lié à la politique de gestion du risque d'inondation

Arrêté du 22 octobre 2018